



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ecole Primaire Les Chardons Bleus
Crozet

académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain
éducation
nationale

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE DU

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Monsieur Michel PARRA			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme Fabienne DAUPHIN	X		
Maire : Mme Martine JOUANNET		X	
Adjointe municipale : Mme Odile MOSTEIRO	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme Marina ROBIN	X		
Mme Claire CASILE	X		
Mme Cécile BERLEMONT	X		
Mme Anne-Christine ROCHETTE	X		
Mme Pauline BORDEREAU	X		
Mme Sarra SATTAY	X		
Mme Pauline AYMOND	X		
Mme Rachel CHAILLOU	X		
Mme Laura COMBE	X		
Mme Cécile LERUSE	X		
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme Cécilia MAGNIN	X		
Mme Yvonne BARTMANN	X		
Mme Céline GAUTHERET	X		
Mme Caroline BERGERY	X		
Mme Audrey MAHIEU	X		
Mme PRIMPIER Adeline	X		
Mme Charlotte GAUDRY	X		
Mr Lise DUPUY	X		
Mme Célia REYBOUBET	X		
Mr Grégoire AUBELLE	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire : Mme Jenny JACOTOT	X		
Enseignant ELCO :			
Invité : Mme Alina VLADOIU		X	

Procès-verbal établi le 23/ 11 / 2023

Le président, directeur de l'école : Fabienne DAUPHIN

Signature :

**ECOLE PRIMAIRE
LES CHARDONS BLEUS
CHEMIN DES CROUX
01 170 CROZET**

Date : 15/11/2023
heure de début : 18h30

Ordre du jour :

ECOLE :

- Effectifs : actuellement 250 enfants (86 enfants en maternelle répartis sur 3 classes et 164 enfants en élémentaire répartis sur 7 classes).
- Solde compte OCCE au 31/08/2023 : + 1 813,87 € : cette année la vente des photos de classe et des chocolats de Noël vont permettre un apport. Le compte de l'école permet de financer du matériel pédagogique en lien avec les projets ou une partie de certains projets.
- Vote règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2023/2024
- Evaluation école : dans le 1^{er} degré, tous les 5 ans une école est en évaluation d'école : cette évaluation a pour but d'identifier les plus-values de l'école ainsi que des pistes de réflexion pour conduire à une amélioration continue de la qualité en proposant des conditions pour y arriver. Cette évaluation se déroule en 4 temps :

1^{er} temps : rapport d'autoévaluation de l'école réalisé par l'équipe enseignante : acquisition des élèves, pratiques professionnelles, organisations, choix → rapport envoyé aux évaluateurs externes la semaine avant les vacances d'automne.

2^{ème} temps : les évaluateurs externes (équipe IEN Oyonnax) : regard extérieur qui prolonge et enrichit la réflexion collective de l'équipe école ; viendront deux jours à l'école (en janvier) pour échanger avec les enseignants mais aussi avec le personnel communal, les parents

3^{ème} temps : les évaluateurs externes présenteront leur analyse à l'équipe enseignante et échangeront autour de pistes de réflexion en mars.

4^{ème} temps : la synthèse du rapport de cette évaluation d'école sera présentée au 3^{ème} conseil d'école.

Les enseignantes remercient les parents qui ont participé au questionnaire mis en ligne (56% de participation).

- Projet d'école : actions 2023-2024 :

- résolution de problèmes : ritualisée dans toutes les classes de la PS au CM2 (objectifs : améliorer la compréhension ; passer du dessin à la modélisation ; répondre correctement par une phrase à la question posée ; écrire des énoncés problèmes).
- Parcours PEAC : projet avec l'association Bermuda à Sergy pour les CM1 et CM2 (travail autour de la radio, création d'un conte sonore), les maternelles, CP, CE1 et CE2 participeront aussi parallèlement à ce projet avec l'aide de l'intervenante musique Mme Patricia Montesinos (écoute de sons, d'histoires sonores ...).
- Parcours citoyen : élection de 2 délégués de classe dans chaque classe d'élémentaire : 1 fois par trimestre de 11h30 à 12h15 2 enseignantes réuniront les délégués (les parents des enfants concernés seront informés de la date).
climat scolaire et bien-être à l'école : travail sur l'empathie, la bienveillance, les dangers de l'intimidation, le harcèlement en adaptant à l'âge des enfants ; intervention des gendarmes sur les dangers d'internet (permis internet) ; intervention de l'association D.I.R.E sur l'empathie.
JO-Paris 2024 : projet en cours de réflexion.
demande du conseil municipal de jeunes de préparer un spectacle pour les personnes âgées de Crozet : demande acceptée et en cours de réflexion.
- Relation avec les partenaires : personnel périscolaire sur la pause méridienne (règlement commun de la cour de récréation ; animations proposées), PEDT.
- APC et PACTE : l'APC a lieu soit le matin avant la classe soit sur la pause méridienne
le PACTE mis en place cette année permet aux enseignants volontaires de prendre des enfants afin de travailler avec eux les savoirs fondamentaux : Mmes Leruse, Aymond et Combe se sont proposées et assureront 24h00 chacune étalées sur les périodes 2 et 3 le mercredi matin à l'école.
L'APC et le PACTE sont proposés par les enseignants sous couvert de l'autorisation parentale.
- Projet natation : les CP auront un cycle natation (9 séances), tous les vendredis matin du 08/04/24 au 28/06/24 : besoin de parents agréés.
- Projet ski alpin : pour les CE2, CM1 et CM2, tous les vendredis après-midi du 12/01/24 au 15/03/24 pour 8 séances : besoin de parents agréés. Certains parents demandent s'il serait possible que les CP et CE1 participent au projet ski alpin comme une autre école voisine : cette année 96 enfants seront concernés par le projet ski alpin, effectif important qui nécessite l'encadrement par un nombre important d'adultes (enseignants + parents agréés), ce qui justifie que les CP et CE1 ne soient pas concernés par le projet. L'école voisine compte 2 classes de moins que l'école de Crozet avec 49 enfants en moins ce qui peut justifier leur choix. Mme Dauphin rappelle que chaque école à ses projets et problématiques et qu'au sein de chaque école l'équipe pédagogique va définir les objectifs et choix.
Mme Dauphin va envoyer en fin de semaine à tous les parents les dates et liens des prochains agréments pour que ceux qui le souhaitent s'inscrivent.
- Sensibilisation à l'environnement local : animations CCPG pour les CE2, CM1 et CM2.
- Projet classe de découverte au Grand Bornand pour les CP et CE1 : du 12/06/24 au 14/06/24 : environnement et patrimoine.
- Souhait de certains parents qu'il y ait plus de sorties (nature, ferme, exposition...) : l'école est déjà engagée dans un certain nombre de projets qui demandent un gros investissement des enseignants, des financements conséquents possibles grâce aux nombreuses manifestations organisées par le Sou des écoles, à la participation de l'école (compte OCCE) et de la maire. Toutes sorties à l'extérieur de l'école doivent être en lien avec les objectifs du projet d'école, projet de classe ; les déplacements loin de l'école nécessitent des cars dont le coût est élevé.
- Carnets d'apprentissages et livrets scolaires : pour les MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, ils seront à partir de cette année semestriels: le 1^{er} fin janvier et le 2^d fin juin. Pour les PS il y aura 1 carnet d'apprentissages à la fin de l'année scolaire.
- Petits matériels de sport sur le temps de récréation : suite aux consignes ministérielles pour favoriser l'activité physique, du petit matériel financé par la mairie (échasses, cerceaux, anneaux de jonglage, ballons, cordes à sauter, frisbees) a été mis à disposition : les enfants apprécient et aiment jouer avec. Des parents souhaiteraient que les enfants aient plus de matériels car certains se

plaignent de ne pas pouvoir tout le temps l'utiliser : le choix de limiter ce matériel s'explique par la taille de la cour qui s'est réduite suite aux travaux d'agrandissement. Plus de matériels limiteraient les autres zones de jeux et entraîneraient sûrement des conflits. L'équipe enseignante ne souhaite pas mettre de planning en place pour l'utilisation de ce petit matériel car les enfants des différentes classes jouent ensemble et cela les limiterait à ne jouer qu'entre enfants de leur classe.

- Sur le temps de récréation : serait-il possible que les classes aillent de temps en temps à l'aire de jeux, comme cela se produisait l'année dernière? → oui cela est possible et va être à nouveau d'actualité.
- Plan vigipirate et PPMS (plan particulier de mise en sûreté) : suite aux événements et aux directives ministérielles, le plan vigipirate est passé au niveau « Urgence attentat » ce qui a nécessité de condamner toutes les places de parking situées le long de la cour d'école : cette mesure minimise les risques (stationnement suspect d'un véhicule qui pourrait être piégé, stationnement de personnes ...).
Suite à l'évènement à Arras, il a été demandé aux enseignants d'en parler en classe aux enfants en s'adaptant à l'âge des enfants : l'équipe enseignante a décidé qu'en maternelle cela ne serait évoqué que si un ou des enfants en parlaient. Qu'en élémentaire, les enseignantes en CP et CE1 en parleraient si certains enfants de leur classe en parlaient. En CE2, CM1 et CM2 les enseignantes en ont parlé en prenant appui sur ce que savaient les enfants. Il se peut que certains enfants non au courant de cet événement aient été perturbés suite aux échanges à ce sujet en classe : dans ce cas -là les parents doivent en faire part à l'enseignante afin qu'elle puisse échanger avec l'enfant concerné.
La minute de recueillement s'est faite en CE2, CM1 et CM2.
PPMS : 3 exercices doivent être faits dans l'année scolaire : exercice alerte incendie (fait en septembre), exercice attentat intrusion (prévu le 23/11/23), exercice risque majeur (inondation, tempête ...) qui sera fait au 2^{ème} trimestre.
- Fiche de renseignements : pourquoi la profession des parents est-elle demandée ? → cela permet de savoir si les parents travaillent ou pas si nous devons les joindre (domicile ? travail ?) et de cartographier le niveau social : à l'inscription à l'école, les enfants sont enregistrés sur une base de données Education Nationale qui suit l'enfant toute sa scolarité : si les parents ne souhaitent pas que certaines informations soient mises ils doivent en informer la directrice (voir document communiqué aux familles en début d'année scolaire).
serait-il possible de mutualiser les fiches de renseignements école-centre de loisirs : Mme Dauphin a pris connaissance de la fiche de renseignements des Scoubidou : cette mutualisation ne sera pas possible car seulement une petite partie est commune, le reste relevant spécifiquement de chaque structure. Mme Jacotot ne souhaite pas aussi cette mutualisation.
peut-on l'avoir sous format numérique ? et est-il nécessaire de la compléter chaque année ? → la fiche de renseignements au moment de l'inscription de l'enfant pourra être sous format numérique qui sera imprimée par l'école. Pour les années d'après elle sera communiquée en format papier pour les raisons suivantes : les enseignantes ne disposent pas de toutes les adresses mails des familles, les fiches de renseignements format papier doivent être bien laissées en vue dans la classe en cas de remplacement, lors des sorties les enseignantes prennent toutes les fiches de renseignements de leur classe. Nous comprenons que pour certains parents cela leur paraissent répétitif de remplir cette fiche tous les ans (surtout s'il n'y a pas de changement) mais il faut aussi comprendre que le format papier facilite la tâche des enseignants et est obligatoire dans certaines situations.
- Association « Aide aux devoirs » : est-il possible de faire une communication aux parents via l'école en début d'année scolaire ? → une affiche est mise sur le mur de l'école. Mme Dauphin va faire part à Mme Béraudo de ce souhait. Mme Dauphin fait appel aux bénévoles qui souhaiteraient encadrer cette aide aux devoirs : si les bénévoles sont en nombre insuffisant cela limite les places disponibles.
- Périscolaire : serait-il possible d'organiser plus de moments « pour se retrouver » (pâtisseries qui seraient apportées à la maison, plus de spectacles, plus souvent les devoirs, 2 fois par mois des kermesses ...) ; Mme Jacotot précise qu'un petit déjeuner commun a été proposé aux parents en début d'année (pas de parents) ; goûter préparé par les enfants est mangé par les enfants ; plus d'animations : compliqué car cela demande plus d'animateurs et qu'il est très difficile de recruter (peu ou pas de candidats) ; il est prévu qu'un animateur vienne pour sensibiliser les enfants à la nutrition + ateliers cuisine.
- Classe CE2-CM1 : Mme Virginie Zuccolotto est en arrêt maladie jusqu'au 20/11/2023 et est remplacée par Mme Rachel Chaillou : à ce jour, Mme Dauphin ne sait pas si Mme Zuccolotto va reprendre ou si elle va prolonger son arrêt de travail. Les parents seront informés de la suite dès que Mme Dauphin en sera informée : reprise ou pas de Mme Zuccolotto ? poursuite du remplacement par Mme Chaillou ?
- Manifestations sou des écoles d'ici fin 2023 :
*soirée moules/frites le 25/11/23
*fête école le 19/12/23 (chants des enfants, père Noël, boissons, tartiflette...) : 18h00 ouverture et 18h30 chants

ECOLE-MAIRIE :

- Projet aménagement cour de récréation dans le cadre « L'école faisons-là ensemble » permettant un financement si le projet est validé : l'équipe enseignante et la mairie vont travailler ensemble à partir de 2024 pour élaborer un projet de réaménagement de la cour de l'école ; les enfants seront aussi sollicités : végétalisation, zones de jeux et de quiétude Les parents seront informés de l'évolution de ce projet.

MAIRIE :

- Restaurant scolaire : quantité, possibilité d'être resservi : quantité calculée et étudiée. Peut-être que certains enfants ne mangent pas tout et aimeraient avoir plus d'un certain aliment.
repas froid : certains enfants parlent beaucoup... et leur repas refroidit
organisation du service à table: maternelle = assiettes posées sur les tables ; élémentaire = self service (plateau)
peut-on revenir à l'ancienne organisation où les enfants passés dans l'ordre des classes ? → non car le but est que les enfants mangent lorsqu'ils le souhaitent.
l'augmentation du temps méridien a-t-il permis de mieux aider à table les enfants de maternelle ? → oui
organisation du temps méridien : activités proposées... : oui (terrains de jeux avec jeux de ballons) + caisse de jeux + 1 salle (coloriages...). Les personnes qui surveillent aiment ou assurent la surveillance.

les enfants se lavent-ils les mains avant et après le déjeuner ? oui avant (dans le restaurant scolaire) et après cela est possible aux toilettes à l'extérieur
les enfants d'élémentaire peuvent manger avec leurs camarades
possibilité d'annuler les frais de cantine si enfant malade et sans justificatif médical ? → si enfant malade, mairie prévenue le jour même (repas commandé = repas du) si absence les jours d'après (repas non du sans certificat médical).
attention certains enfants sont très irrespectueux des adultes, certains parents ont été avertis par mail pour les enfants déjeunant à 12h30 : ils ont souvent très faim ; serait-il possible qu'ils prennent un goûter à la récréation du matin ? → suite à l'augmentation du temps méridien et à une sortie des enfants à 11h30, l'équipe enseignante a décidé de supprimer le goûter sur les temps de récréation du matin afin que les enfants mangent correctement au déjeuner : autoriser à nouveau ce goûter irait à l'encontre du bon sens de cette décision.
Pour les enfants allant au périscolaire tôt le matin entre 7h00 et 7h00, Mme Jacotot serait d'accord que les parents fournissent un goûter qui serait pris au centre de loisirs (les parents doivent en parler avec Mme Jacotot).
Mme Mosteiro précise que les parents des enfants restant à la cantine et devant s'absenter sur le temps méridien (suivis orthophoniques ...) doivent compléter le document pour sortie exceptionnelle sur le temps de cantine (les documents se trouvent sur le site de la mairie rubrique « enfance/restaurant scolaire).

Ce document sera aussi à compléter pour les enfants qui iront au ski alpin.

- Cabane maternelle : elle a été enlevée car en mauvais état et elle ne répondait plus aux normes de sécurité : elle va être remplacée par une nouvelle cabane choisie par les enseignantes suite aux propositions de la mairie. Installation au printemps.
- Serait-il possible de prévoir un trottoir devant le parking des Scoubidoues ? → pas pour l'instant car un réaménagement du centre village est prévu.
- Ligne de bus : ligne 67 qui fonctionnera à partir du 10/12/23 : départ Crozet jusqu'à Meyrin/Gravière. Passera toutes les 30 minutes aux heures de pointe et toutes les heures aux heures creuses. Pas de bus entre 8h15 et 8h45.
- Mme Jacotot : nouveau PEDT : prochainement une réunion sera organisée

.../...

heure de fin : 21h00